

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
15/01/2015		F01115P0006

### 1. Intitulé du projet

Pose d'une canalisation eau potable dans le cadre de l'aménagement du plateau de Saclay sous la maîtrise d'oeuvre de l'Etablissement Public Paris-Saclay (EPPS)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
18) Installation d'aqueducs et de canalisation d'eau potable.	Pose d'une canalisation eau potable de 1440 ml et de DN400 (emprise de 617 m <sup>2</sup> ). Canalisation d'eau potable dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur à 500 m <sup>2</sup> et inférieur à 2000 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet

Pose de canalisation de diamètre extérieur 0,429 m sur une longueur de 1440 ml sous une nouvelle voirie en cours de travaux dans le cadre des aménagements de la zone du Moulon sur le plateau de Saclay (commune de Gif/Yvette) soit 617 m<sup>2</sup> (>500 m<sup>2</sup>).

## 4.2 Objectifs du projet

Mise en place d'une canalisation de transport et d'eau potable pour alimenter la zone de développement du Moulon et sécuriser l'alimentation de la commune de Saclay, de Vauhallan et du CEA(Centre d'Etudes Atomiques).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Pose de canalisation en tranchée sur 1440 ml en DN400 soit 617 m2 :

- 1) ouverture tranchée ;
- 2) pose de lit de pose ;
- 3) pose canalisation + ouvrages de vidange + branchements + vannes ;
- 4) remblai (préférentiellement avec réemploi des matériaux de déblais) ;
- 5) compactage ;
- 6) Remise en état de la surface : travaux de réfection/création de voirie dans le cadre du dévoiement de la RD 128 prévu dans les projets de l'EPPS.

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à environ 2 mois.

Les travaux seront réalisés au 2e semestre 2015.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La canalisation permettra le transfert d'eau potable et la distribution, avec un débit moyen de 150 m<sup>3</sup>/h.

Des interventions pourront être réalisées en cas de rupture (fuites).

Les seules parties visibles de la canalisation seront les dispositifs de fermeture (tampons, bouches à clés) des accès aux organes de manœuvre (vannes...).

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

SANS OBJET

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Projet soumis à la procédure de "cas par cas"

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
1440 mètres linéaires Diamètre extérieur : 0,429 mètres	Produit DN X L = 617 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Gif sur Yvette  
Orsay

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 2 ° 09 ' 33 " E Lat. 48 ° 42 ' 38 " N

Point d'arrivée : Long. 2 ° 10 ' 25 " E Lat. 48 ° 42 ' 51 " N

Communes traversées :

Gif sur Yvette  
Orsay  
Coordonnées Lambert 93  
X départ 638126,29 / X arrivée : 639190,15  
Y départ 6845894,64 / Y arrivée : 6846327,42

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

- développement d'une zone d'intérêt national (OIN Saclay)  
partie ZAC du Moulon : bureaux, résidences, communes, transport (TCSP).

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrains agricoles et voirie

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

GIF/YVETTE : PLU approuvé le 9 mai 2007, modifié le 22 juin 2010 et révisé en septembre 2013.

ORSAY : PLU approuvé le 06 novembre 2010, modifié le 28 septembre 2011 et le 14 novembre 2012.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des routes de plus de 6 millions de véhicules par an. Approuvé par arrêté Préfectoral le 07 novembre 2012 + des routes nationales de plus de 3 millions de véhicules par an dont la consultation du public a été réalisée du 17 septembre au 17 novembre 2014.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn Inondation de l'Yvette approuvé le 26/09/2006.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE de l'Albien
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de captage AEP à proximité du projet. mais il existe un projet de forage en géothermie qui sera réalisé dans le cadre du projet OIN de Saclay et qui pourra servir en secours pour l'AEP.
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit de la Vallée de Chevreuse (en limite est du projet)
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La canalisation sera alimentée en eau potable par de l'eau provenant des usines de Morsang-sur-Seine et Ivry qui traite de l'eau de Seine en vue de sa potabilisation. L'alimentation de la canalisation engendrera un prélèvement supplémentaire en Seine de l'ordre de 150 m <sup>3</sup> /h en moyenne.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains où sera implantée la canalisation d'eau potable sont déjà propriétés de l'EPPS et sont déjà en cours d'aménagement par l'EPPS.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bruits engendrés sont ceux des engins de chantier (pelles mécaniques...). Ces machines, utilisées habituellement en zone habitée, respectent déjà un niveau sonore limité.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation de la canalisation : possible vidange en cas d'intervention lors de rupture (réparation fuite) avec milieu récepteur = réseau d'eaux pluviales à proximité (ce dernier est prévu au projet de ZAC Moulon).
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement des déchets inertes issus du déblai, qui seront évacués en CET. La technique du déblai/remblai est privilégiée dans la mesure du possible pour limiter la production de déchets.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains où sera implantée la canalisation d'eau potable sont déjà propriétés de l'EPPS et sont déjà en cours d'aménagement par l'EPPS.



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Projet d'aménagement de la zone du Moulon sur le plateau de Saclay, pour lequel une étude d'impact complète a été réalisée par l'EPPS.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Eau et Force souhaite que son projet soit dispensé d'étude d'impact car le projet de pose de canalisation est localisé sous la voirie en cours de création par l'EPPS qui a réalisé une étude d'impact complète intégrant la pose de cette même canalisation AEP.  
De plus, l'impact éventuel est limité dans le temps à la durée du chantier : une fois les travaux achevés la canalisation enterrée et étanche n'aura aucun impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier impact EPPS

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

MONTGERON

le,

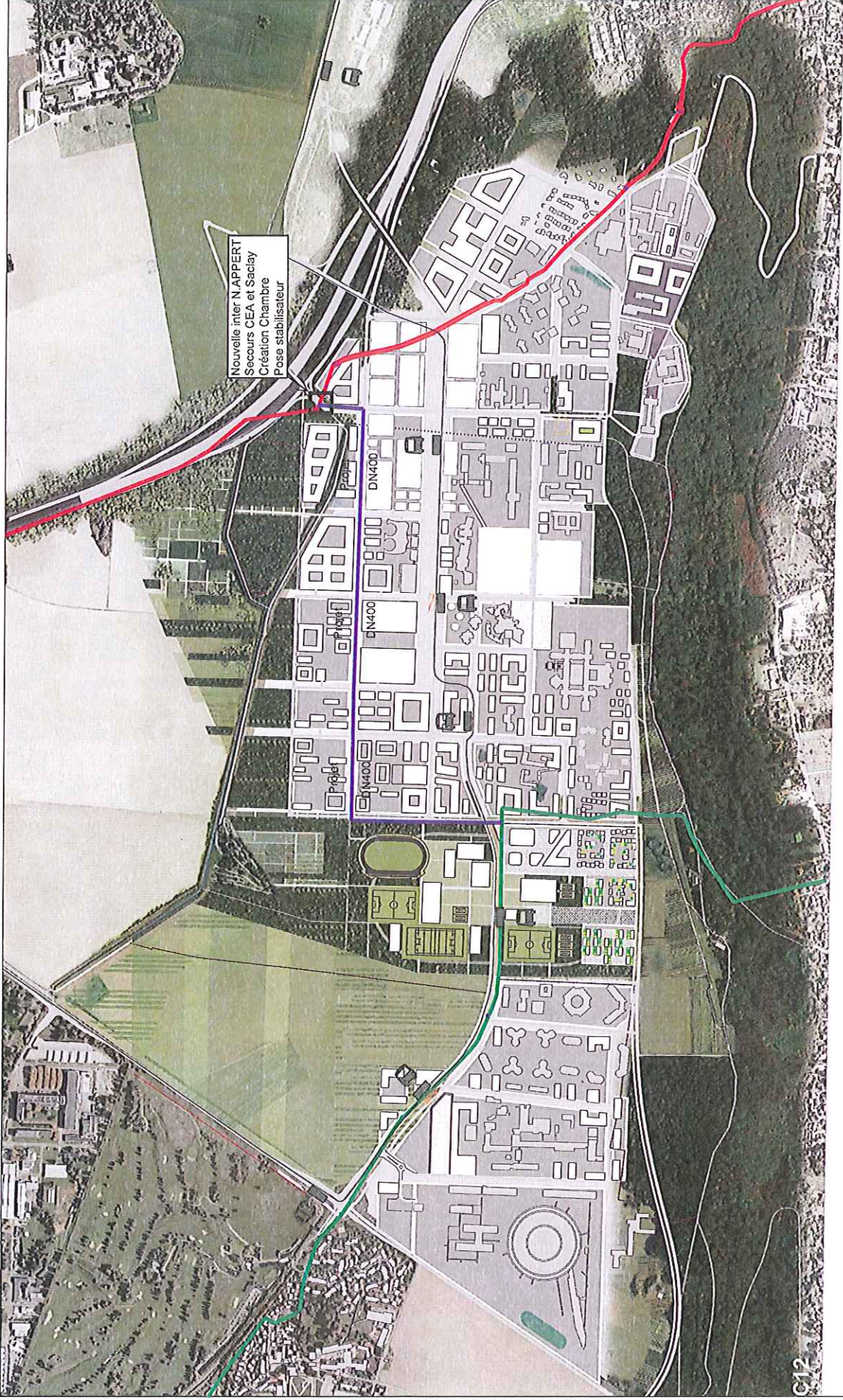
14/01/2015

Signature




EXPLOITATION DU SUD PARISIEN

51, avenue de Sénart  
91230 MONTGERON - B.P. 63  
Tél. 01 69 52 71 29  
Télécopie 01 69 52 71 71



Nouvelle inter N APPERT  
 Secours CEA et Saclay  
 Création Chambre  
 Pose stabilisateur

DN400

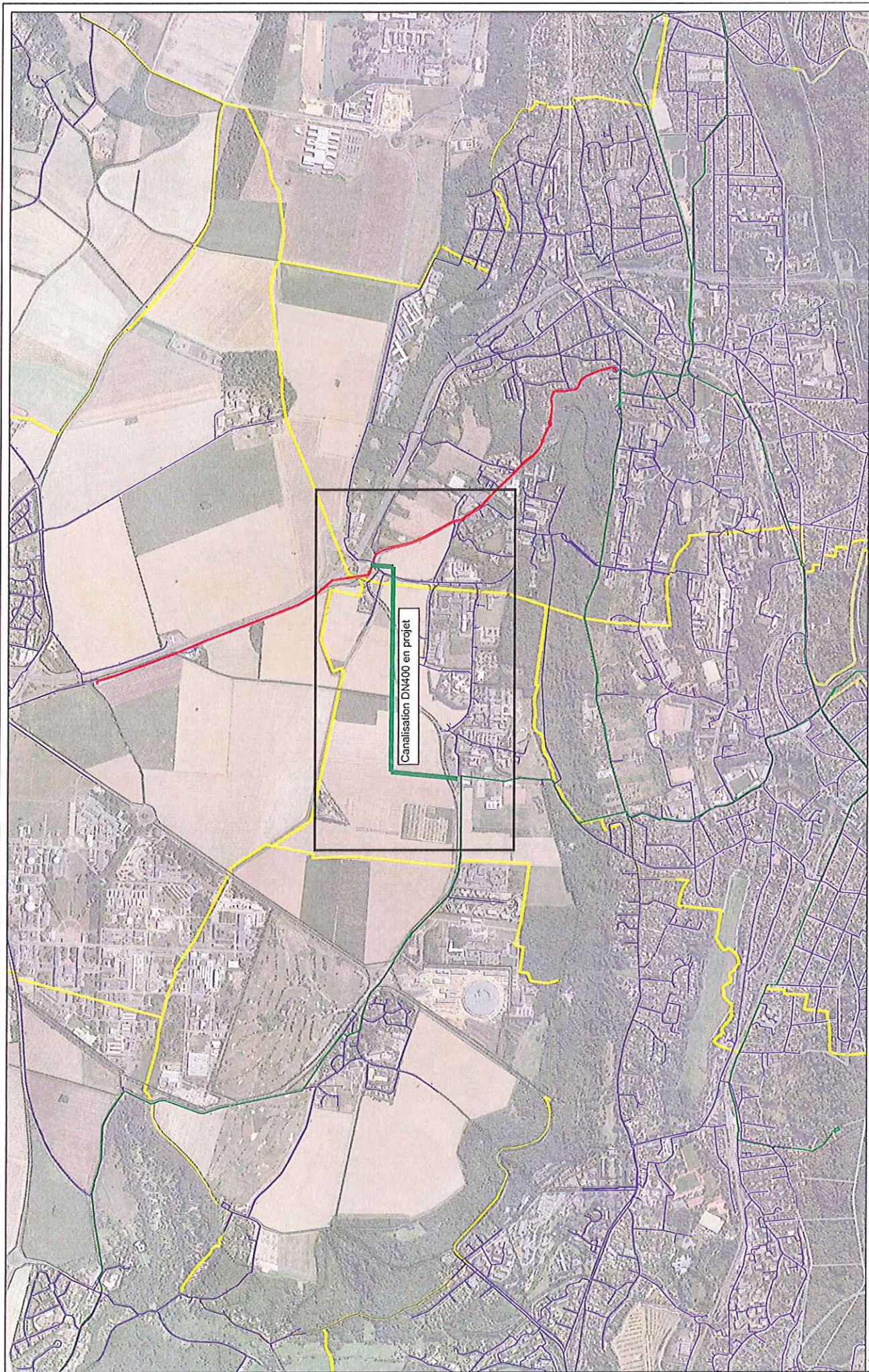
DN400

DN400



**MSIKA**

- TRANSPORT EAU POTABLE EXISTANT
- TRANSPORT EAU POTABLE EXISTANT CEA
- PROJET TRANSPORT EAU POTABLE + SECURISATION



Canalisation DN400 en projet



Réseau Eau

Édition du 09/10/2014

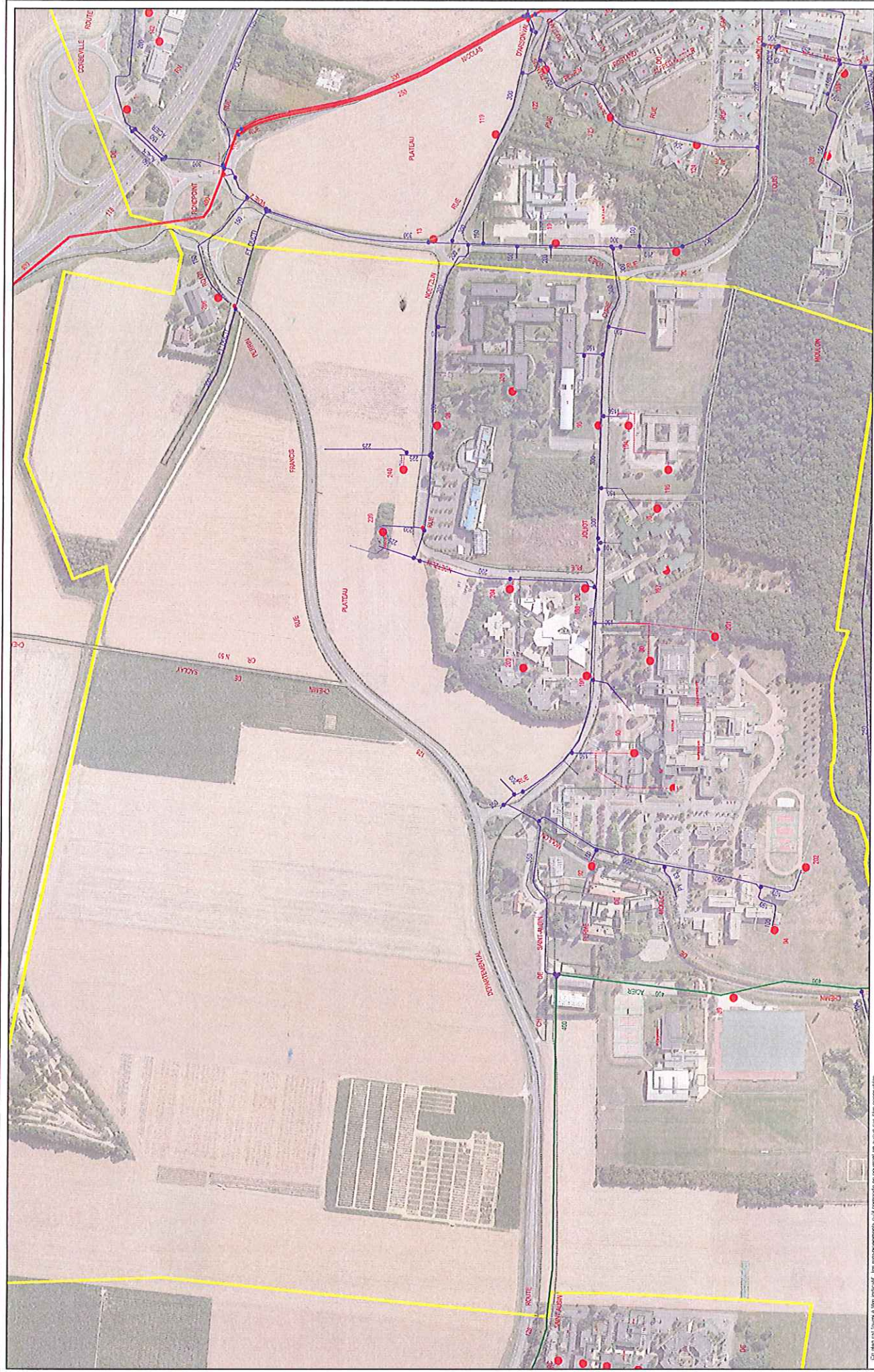
Commune : GIE-SUR-YVETTE

Echelle 1/16561

Création des Plans de Réseau d'Assainissement et de Réseaux d'Eau Potable par la Commune de GIE-SUR-YVETTE. Pour plus d'informations, contactez le service technique de la Commune de GIE-SUR-YVETTE.



ECHELLE 1/2500e



Réseau Eau

Edition du 09/10/2014  
 Commune : GIF-SUR-YVETTE  
 Echelle 1/4471

© 2014 Mairie de GIF-SUR-YVETTE. Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Mairie est formellement interdite. Toute reproduction ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Mairie est formellement interdite.



